

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100205-0000004762-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/02/2010

Réception par le Prefet : 08/02/2010

Publication : 12/02/2010



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-2-10-3

Séance du vendredi 5 février 2010

COTISATIONS 2010 A DIVERS ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE L'ACTION INTERNATIONALE, TRANSFRONTALIERE ET EUROPEENNE

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG n°2009-5-10-1 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au budget primitif 2010 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le versement des cotisations pour 2010 aux structures suivantes :
 - 100 € à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD)
 - 6.000 € à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
 - 300 € au Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein
 - 400 € au Conseil de la Regio TriRhena
 - 1.000 € à l'Institut Confucius d'Alsace
 - 4.986 € à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE)

- autorise le prélèvement de 11.686 € sur le programme F612, chapitre 011, fonction 048, nature 6281 et de 1.100 € sur le programme F614, chapitre 011, fonction 048, nature 6281 du budget départemental 2010.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions